CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58552** **VALABLE JUSQU'AU** **13/09/2027**

ÉDITÉ LE 14/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/1986

Raison sociale : JURA ISOLATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024

Capital : 535 400

ZONE ARTISANALE
39300 CIZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS LE SAUNIER 337564249

Siret : 337 564 249 00023

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4305447-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011432571804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011432571804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 84 52 42 42 **Fax :** 03 84 52 57 22

Portable :

Responsabilité légale :
HOLDING FV-JURA (901 979 013) / PACCOUD FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : secretariat@juraisolation.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 229 906 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7311	Isolation frigorifique (Technicité courante)	18	07/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/08/2026 08:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.